

(Midi-après-midi) (séances politiques) (Assemblée fédérale)
 77e séance du 18 octobre 1946 à 10 h.

Présidence: M. Kobelt.

Absent: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 h. reprise à 17 h.30 jusqu'à 19 h.20.

Procès-verbal: 72.

Mesures d'économie dans l'administration.

M. Kobelt résume la proposition du d. des finances.

M. Nobs: On s'est demandé s'il conviendrait de nommer une commission des économies. Pas de très bonnes expériences avec ces commissions. Mieux vaut des experts isolés. Nous devons pouvoir dire au parlement, lors de la discussion du budget, que d'autres économies sont en vue. La réduction du personnel ne se fait assez rapidement. Ce serait pourtant le moment propice. Le public ne veut pas un appareil administratif pléthorique. On liquide ici et là des services, mais en gardant le personnel supérieur.

M. Kobelt: On demande la création de nouveaux services, mais la suppression de services ayant perdu de leur utilité rencontre de l'opposition. Recrutement du personnel est difficile. L'économie privée nous prend les gens qualifiés. La commission des économies du d. militaire a rendu de grands services.

M. Etter: déposer la proposition sur la table du conseil. Ainsi décidé.

Budget 1947.

M. Kobelt résume la proposition du département des finances.

M. Nobs. Il est question de Vollmachten dans le projet d'arrêté; ça ne va pas. Le parlement ne serait pas d'accord. Une telle disposition permettrait de passer outre aux décisions du parlement. Je propose une autre formule, atténuée. Sous chiffre 3, le délai prévu est trop court. On peut le prolonger, étant donné qu'il s'agit d'économies futures. Dire plutôt: 31 janv. 47.

M. Kobelt: La formule actuelle ne va pas. Il vaudrait mieux que nos intentions soient exprimées dans le message.

M. Etter: Formule inadmissible, trop absolue. Le CF ne peut modifier les articles budgétaires. Le nouveau texte proposé me convient. Idem pour le nouveau délai. Le CF devrait pouvoir prendre connaissance des directives pour la réforme financière et se déterminer avant que les experts aient préjugé la question. Il y a des questions si capitales que le CF doit pouvoir se déterminer le premier. Les directeurs cantonaux des travaux publics envisagent des travaux pour 500 mio. (construction de routes en plaine), payables à raison de 2/5 par la Confédération. C'est une question à régler avec la réforme financière.

M. Nobs: Des travaux très approfondis sont en cours, embrassant de longues périodes. Les avis de la commission d'experts ne sont que consultatifs, mais cela m'empêche pas que le CF discute les propositions des sous-commissions avant leur discussion par la commission plénière. La commission plénière est composée de telle façon qu'il n'y aura pas de proposition peu raisonnable.

M. Etter: Je désire avoir un résumé des projets, et pas seulement des documents dans lesquels on se perd.

M. Stampfli appuie proposition Etter. Il faut que nous soyons informés à temps. Le chef du d. des finances a intérêt à connaître avis du CF pour pouvoir se déterminer lors des délibérations des experts.

M. Nobs: D'accord. Le message indiquera les intentions du CF concernant les économies et recettes nouvelles. Il pourra cependant y avoir une disposition y relative dans l'arrêté.

M. Kobelt: Donc une nouvelle proposition suivra.



Affaires politiques (séance de l'après-midi)Voyage de M. Petitpierre à Paris.

M. Petitpierre: Visite à la légation. Excellente impression. Burckhardt occupé à Paris situation de premier ordre. Dîner avec Bidault et 24 personnes. Mots aimables Bidault pour la Suisse. Souffre du désaccord entre son parti et de Gaulle. Celui-ci est d'avis que la France doit faire l'expérience du communisme. Bidault a exprimé le désir très vif de nous voir entrer dans l'ONU mais il ne voit pas la solution. - Entretien avec Spaak. Personnalité de 1er ordre. Il comprend que nous voulions conserver notre statut de neutralité. Il considère que nous nous heurterions à refus si demandions admission. A la même inquiétude que nous au sujet de la prospérité momentanée de la Belgique. Entretien avec président Croix Rouge Française. Il considère que la situation CICR est menacée. La France voudrait que le CICR puisse conserver son statut. Conversation avec général Juin. Parlé des difficultés réorganisation armée française. Pense que notre position devient plus difficile en cas de nouvelle guerre. Ces entretiens m'ont confirmé que notre politique est la bonne.

Mission Secrétan à New York.

M. Petitpierre: J'ai voulu profiter présence des chambres pour renseigner l'opinion publique. Voilà pourquoi le CP n'a pas eu la primeur. Jusqu'au dernier moment Lie s'est montré très intransigeant dans la question de la direction des opérations militaires à Genève. Revirement lors d'un déjeuner d'adieux dans un restaurant. Secrétan a rédigé ensuite les 2 projets de lettres. Une question reste à régler celle de la station radio. La SdN avait une station. Elle a vendu ses installations à Radio Suisse. ONU voudrait racheter les installations et acquérir le terrain et les immeubles. Je suis d'avis qu'il faut céder ces installations. Mais la décision peut être renvoyée. Je vous propose de ratifier les projets de lettre. à New York, ainsi que le projet de lettre à Spaak. Examiner également projet de mémoire sur la neutralité, de façon qu'il soit à disposition le moment venu. Discuter aussi l'envoi d'un observateur à New York pour assemblée ONU.

a) Projet de lettre Secrétan.

M. Etter: D'accord. Devons consentir au rachat station radio, Je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à refuser. Les intérêts politiques doivent primer les intérêts techniques.

M. Celio: Il ne s'agit pas d'un rachat, puisque la SdN n'était pas propriétaire du terrain, ni d'une grande partie des installations. Inadmissible de céder une onde attribuée à Radio Suisse. Si Radio Suisse devait vendre installations, ce serait sa mort, car très difficile de trouver une autre onde et le matériel. Et la régale suisse? Se souvenir que Radio Suisse apporte de grosses recettes aux PTT. D'accord d'examiner la question politique, mais voir si on ne peut pas combiner l'utilisation par ONU et Radio Suisse. Nous avons besoin, politiquement et économiquement, de Radio Suisse. Celle-ci est prête à accroître ses installations pour satisfaire ONU.

M. Stampfli: On voit par là que la question mérite d'être examinée avec soin. Prenons soins de nos intérêts matériels.

M. de Steiger: La conférence interdépartementale était d'avis qu'on ne pourrait céder toutes les installations à l'ONU. Renvoyer la décision. Demander à Muri comment on pourrait contenter ONU sans céder installations.

M. Nobs: Appuie proposition de M. de Steiger.

M. Kobelt: Les organes militaires estiment que, du p.d.v. militaire, rien ne s'oppose à cession. - On pourrait construire une autre station suisse, mais ce serait long. Resterait la longueur d'onde. Rien n'empêcherait d'accorder à ONU le droit de disposition des installations dans le cadre de l'exploitation suisse, avec son personnel propre. Modifier la formule de la lettre, pour ne pas s'engager. Malgré l'avis de la commission déf. nat. j'accepte la formule actuelle du politique concernant la clause de sauvegarde.

M. Etter: la question station radio est plus complexe que je le croyais. - La rédaction du passage concernant l'alternative n'exprime pas le sens de nos discussions d'aujourd'hui.

M. Celio: Trouver une formule vague pour la station de radio, mais préciser en même temps, après consultation Rothen et Muri, ce que signifie "mettre à disposition".

M. Petitpierre: Il y a rachat aussi bien qu'achat. Ne pas trop modifier l'alternative no 2. Prendre l'engagement d'examiner la question. Dire achat au lieu de rachat. Mais ne pas trop atténuer.

M. Celio: Pas d'accord. Nous nous engageons trop par cette formule. Avant de répondre, consulter des techniciens.

M. Etter: Réserver une période transitoire jusqu'à la création d'autres installations.

M. Kobelt: Dire "la question de la mise à disposition ou du rachat"

M. de Steiger: La notion de rachat peut être considérée comme comprise dans celle de "mise à disposition".

M. Petitpierre: L'ONU n'utiliserait nos installations qu'à partir printemps 1947. Mais le rachat l'intéresse dès maintenant. Se borner à dire "achat" au lieu de "rachat" et ne rien modifier d'autre.

M. Etter: Dangereux de modifier les textes rédigés à New York. Nous nous engageons à examiner, cela doit suffire. Dire achat.

M. Celio: Pas d'accord. Voir si l'on pourrait céder les postes radio Nations sans les terrains et l'onde.

M. Petitpierre: Les observations de M. Celio m'amènent à retirer ma proposition pour achat et de parler de rachat, ce qui limite les possibilités.

M. Stampfli: Soyons prudents et attendons l'avis des experts. Ne sacrifions pas nos intérêts économiques.

M. Kobelt: Ne pas modifier le texte, mais précéder les choses dans une lettre d'accompagnement?

M. Celio: Biffer les mots "terrains et bâtiments compris" et dire "mise à disposition" au lieu de transfert de l'onde

M. Nobs: Examiner n'implique pas encore un engagement. Ne vois pas le danger.

M. Kobelt: La lettre d'accompagnement exposerait nos difficultés.

M. Etter: Examiner à un sens assez positif.

M. Celio: Je propose de dire "examiner question rachat postes Radio-Nations et mise à disposition bâtiments et onde". Lettre explicative.

M. Petitpierre: Je ne vois pas ce qu'on pourrait mettre dans la lettre d'accompagnement.

M. Kobelt: Je ne puis accepter le texte tel quel s'il n'y a pas une lettre d'accompagnement.

M. Celio: Muri devra rédiger la lettre avec le d. politique.

M. Etter: MM. Petitpierre, Celio et Muri doivent se réunir pour la rédaction.

M. de Steiger: la réponse Lie est déjà très positive. La question est de savoir comment inspirer confiance. Muri nous renseignera sur la situation. J'ai confiance en lui, malgré son mandat de conseiller d'administration à Radio Suisse.

Décision renvoyée à mardi.

Lettre à Spaak.

M. de Steiger: Biffer "brutal".

M. Etter: Biffer "brutal". Ne pas dire "double majorité".

M. Celio: Dire "le peuple et les cantons"

Adopté.

Envoi d'un observateur à New York.

M. Petitpierre: Pas indiqué d'envoyer Rappard, ni Rüegger (pas égard pour Bruggmann). Serait indiqué d'envoyer Secrétan.

Approuvé.

Exposition d'art autrichien.

M. Etter: Le comité désire que le C₁ soit représenté par 2 de ses membres: chef d. politique et chef d. intérieur.

M. Petitpierre: J'ai déjà refusé, estimant que la règle exige 1 représentant et pas 2.

Requête Christliche Nothilfe Va au D. politique.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Politique.

Beitritt der Schweiz zum intern Gerichtshof.

Agrément pour ministre Feldscher

Représentation intérêts irakiens

Mission spéciale Feer

Mission spéciale Jaccard

Agrément ministre Chine

Agrément ministre Argentine.

Postes et chemins de fer.

Kl. Anfrage Robert.

Intérieur.

Emil Barel Stiftung

Militaire.

Initiativen des Kantons Genf betr. Militärversicherung.

Begnadigungsgesuche gemäss Liste.

Economie publique.

Allgemeinverbindlicherklärung Sättlergewerbe.

Justice et police

Wiedererwägungsgesuche Ley-Oesch

Economie publique

Landwirtschaft. Entschuldung

10. Tranche UMA Dampfer

Verhandlungen mit Argentinien

Poste et chemins de fer Erhöhung gewisser Posttaxen

M. Celio: Nous proposons cette augmentation pour satisfaire le département des finances. Est-ce de bonne politique? J'en doute. Il vaudrait mieux demander davantage aux PTT lors de la réforme financière.

M. Nobs: Nous devons chercher à augmenter les recettes sans retard. Nous vous soumettrons une série de propositions pour augmenter les recettes et diminuer les dépenses. Les PTT doivent faire leur part.

M. Stampfli: Je trouve aussi qu'il faut chercher dès maintenant à augmenter les recettes. Saisir les possibilités. L'économie dirigée peut supporter cette augmentation. Ne pas négliger les petites recettes.

M. Etter: Y a-t-il augmentation de la taxe pour les journaux?

M. Celio: Non. Je m'y suis opposé. La question doit encore être étudiée.

Militaire.

Schiessplätze, Nachtragskreditbegehren.

Finances et douanes.

Schenkung Pietro Chiesa.

Economie publique.

Wirtschaftsbeziehungen mit Besetzungen Deutschland.

Justice et police. Weiterführung der Hochschullagen für polnische internierte.